

**Arrêté du 10 mai 2016 relatif à la composition du comité technique de proximité
de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Centre**

NOR : JUSF1612641A

La directrice interrégionale, Mireille STISSI,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 20 mai 2011 relatif à la création des comités techniques à la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2014 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 15 juillet 2014 fixant les modalités d'élection et de désignation des représentants du personnel siégeant dans les comités techniques institués dans les services de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu les résultats des élections professionnelles du 4 décembre 2014 pour la désignation des représentants du personnel siégeant dans les comités techniques institués dans les services de la protection judiciaire de la jeunesse.

ARRÊTE

Article 1

Sont élues représentants du personnel au sein du comité technique de proximité de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Centre, les personnes suivantes :

Pour la Confédération française démocratique du travail (CFDT) - Syndicat National des Psychologues (SNP)

Titulaire(s)	Suppléant(s)
M. Tarik ZAIL	M. Farid ZAIL

Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ)

Titulaire(s)	Suppléant(s)
M. Jacky PERRAUT	Mme Aude SALVUCCI
M. Thierry TAME	M. Slimane HNIENE

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse –
Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU)*

Titulaire(s)	Suppléant(s)
M. Philippe AYMARD	M. Laurent TISSIER
Mme Hélène FRISCHETEAU	M. Gilles BERRUER
Mme Françoise DUCROT RAFFARD	Mme Cindy KHIEL
Mme Christine MUNIER	M. Fabien MONOT
M. Eric SAENZ	Mme Laurence ROBERT

*Pour l'Union nationale des syndicats autonomes – Syndicat de la protection judiciaire de la jeunesse
(UNSA- SPJJ)*

Titulaire(s)	Suppléant(s)
Mme Annie GASTON	Mme Geneviève DE RIVIERE
Mme Sophie VOULANA	Mme Marion COSSARD

Article 2

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3

La directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Centre est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 10 mai 2016.

La directrice interrégionale de la PJJ Grand
Centre,

Mireille STISSI